



Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Gilbert Cuvillier, absent excusé ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis

Marilyne Davesne, absente excusée ayant donné procuration à Isabelle Toron

Didier Gondois, absent excusé ayant donné procuration à Daniel Chareyron

Marie-Paule Grattennoix, absente excusée ayant donné procuration à Roselyne Lecomte

Nathalie Deher, Denis Courtois et Pascal Neuvillers, absents

■ Secrétariat de séance :

Clémence Froissart-Senlis a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 30 mars 2018, a été adopté à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signé la proposition de mission complémentaire de BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST afin d'évacuer l'amiante découverte et non connue dans le diagnostic amiante initial dans le cadre des travaux de restauration de l'entrepôt des sels pour un montant de 50 000 €HT.
- Avoir signer le devis complémentaire de travaux avec l'entreprise STPA pour la création d'une piste d'accès chantier et une plateforme de montage pour la pose de la passerelle d'entrée de ville pour un montant de 11 437,60 €HT.

1-Versement de subventions de fonctionnement aux associations locales pour 2018

Monsieur le Maire et Monsieur Chareyron, Adjoint au Maire, présentent la proposition de répartition des subventions établie par la commission ad hoc qui s'est réunie à ce sujet, le 8 juin 2018 et le 20 juin 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents

- de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessous, sous réserve qu'elles aient fourni l'ensemble de justificatifs demandés pour le versement de celles-ci (*dossier complet, éléments comptables, corroborés par les relevés de comptes, les éléments actifs et passifs de l'association établis par l'établissement bancaire, ainsi que les procès verbaux des assemblées générales à jour etc.*)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Les présidents d'associations et membres des bureaux ne prennent pas part aux votes correspondant aux versements des subventions attribuées aux associations où ils siègent.

Association	Proposition de subventions 2018	Proposition de subventions exceptionnelles 2018	Subventions votées
ANACR	150		150
Association les Amis des Orgues de l'Eglise	350		350
Association des Fêtes (Guillaume)	5000		5000
Amicale des patients et résidents de l'ensemble des services de l'hôpital	600		600
Association Sport et Tourisme en Baie de Somme	5000		5000
Secours Catholique	350		350
Association AAE Estreboeuf Fédération française de tir	500		500
Association du Jumelage St Valery - Herstelle	500		500
Amicale des Sapeurs Pompiers	650		650
Association FCV – Baie de Somme	5500		5500
Association Modélisme 80230	410		410
Coopérative scolaire de l'école des Corderies - Manessier	500		500
AFN - UNC	350	500+500	1350
Club des Aînés	400		400
Association Education Populaire - Notre Dame	500		500
Association du Jumelage Battle	500		500
Association 3 D en Baie	1500	1000	2500
Association Parents Elèves Collège	160		160
Chorale Mouettes et Chansons	400		400
Association Histoire et Archéologie	500	300	800
Association pour la Sauvegarde de la Chapelle St Valery, dite des Marins	500		500
Association Gym Détente	220		220
Association Canoë Kayak de Mer	1300		1300
Flux Valericain	500		500
FNATH	100		100
Association de Chasse DPM	924		924
Association Tennis Club Valéricain	800		800
Association de Chasse	250	250	500
Association Courir en Baie de Somme	600		600
Association Somme II	450		450
Association Herbarium	2000	200	2200
GEMEL	500		500
Festival de l'Oiseau	5500		5500
Association Saint Fiacre	1000		1000
Groupement d'Intérêt Cynégétique	100		100
Association du Tennis de Table	800		800
Amicale des Agents Hospitaliers	250		250
Association des Parents d'Elèves Corderies-Manessier	500		500
Festival théâtre	8000	2000 € sous réserve du bilan 2018 s'il est déficitaire	8000+2000 si réserve levée
Ass. Créafils	250		250

Association Ecrivoires	500		500
La Troupe Solilès	8000		8000
Boxe valéricaine	500	200	700
Amicale de la Clique des Sapeurs Pompiers de St Valery Sur Somme	500		500
Escalade	600	400	1000
Les Petits Bouffons du Nord	400		400
El Caisse A Pichon	800		800
Stratège Valéricain	200		200
Rock Marin	2000		2000

2-Service eau et assainissement : loi Oudin-Santini – Participation au financement d’un projet de l’association Grain de Senevé dans le cadre de l’appel à projets 2018 de l’Agence de l’Eau Artois-Picardie

Vu la délibération en date du 21 septembre 2015 de la commune de Saint-Valery-sur-Somme validant le principe d’attribuer un fonds de solidarité pour financer des actions de coopération internationale menées dans le secteur de l’eau (Loi Oudin-Santini)

Vu le projet de l’Association Grain de Senevé de poursuivre l’alimentation en eau potable et assainissement en milieu scolaire à Kovié, Préfecture de Zio au Togo. Vu la sélection de ce projet dans le cadre de l’Appel à Projet 2018 de l’Agence de l’Eau Artois-Picardie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- de participer financièrement à hauteur de 2750 € pour ce nouveau projet de l’Association Grain de Senevé,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à entreprendre toute démarche afin de mener à bien ce projet

3- COCON 80 – Isolation des combles – adhésion au groupement de commande de la FDE 80 pour l’efficacité énergétique – approbation de la convention de mandat avec la FDE 80

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée les étapes de « l’Opération collective d’isolation des combles des bâtiments publics (COCON80) initiée par la FDE80 et l’intention de la commune d’y participer pour les bâtiments suivants : Ecole maternelle, Logement VIVAL, Mairie, Salle de Ribeaucourt.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d’ouvrage et notamment l’article 2 II, la Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d’ouvrage des travaux d’isolation. La Fédération passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation des travaux. Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l’efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle la FDE assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation des marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La Fédération apportera un fonds de concours de

- pour la maîtrise d’œuvre : le montant hors taxe (financé partiellement par une subvention de la Région)

- pour les travaux : 8€ forfaitaire par m² de surface de combles recensée à l'horizontale évaluée par le maître d'œuvre lors de l'étude des travaux.

Le montant de ce fonds de concours sera versé à la collectivité en une seule fois à l'achèvement des travaux. La Fédération prend également à sa charge les frais internes de gestion administrative et technique de l'opération par ses services.

La contribution financière de la commune sera égale au montant réel TTC de l'opération. La collectivité pourra bénéficier du FCTVA selon les conditions fixées par l'Etat.

Le montant de l'opération est le suivant :

- Travaux : 50 200 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 414 €HT x 4 bâtiments = 1656 €HT

Total : 51 856 €HT soit 62 227,20 €TTC

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Fonds de concours de la FDE pour la maîtrise d'œuvre (financé à hauteur de 149€ par la Région) : 1656 €

Fonds de concours forfaitaire de m² de combles isolés : 8€ x 1015 m² + 8120 €

Soit un montant estimatif à la charge de la commune de 52 451,20 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'isolation des combles dans les bâtiments de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire,
- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordonateurs est la FDE80,
- D'approuver la convention à passer avec la Fédération pour la réalisation des travaux d'isolation des bâtiments par la Fédération sous mandat de la commune dans le cadre du groupement de commande et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

4- Eclairage public – pose de 8 points lumineux Quai Violette

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 8 points lumineux quai Violette à Saint-Valery-sur-Somme.

Il propose aux membres du conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 11 113,08 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	4 112,71 €
- Contribution de la Commune	7 000,37 €

TOTAL TTC	11 113,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 7 000,37 €

5- Eclairage public – Pose de 30 points lumineux Quai Blavet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 30 points lumineux quai Blavet à Saint-Valery-sur-Somme.

Il propose aux membres du conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 19 788,37 € TTC.

Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	7 323,26 €
- Contribution de la Commune	12 465,11 €

TOTAL TTC	19 788,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 12 465.11 €

7- Exploitation de Port de Plaisance communal : prolongation de la convention

Vu la convention du 27 mars 1987, par laquelle la commune de Saint-Valery-sur-Somme met à disposition de l'Association « Sport Nautique Valéricain » les zones et équipements du port de plaisance pour une durée de 30 ans,

Vu l'avenant n°1 en date du 28 novembre 2006, établissant l'inventaire des travaux réalisés depuis 1987, et convenant de la répartition et du financement des travaux,

Vu l'avenant n°2 en date du 4 septembre 2008, établissant la liste des nouveaux travaux effectués ainsi que la répartition des financements,

Vu l'avenant n°3 en date du 30 juin 2012 établissant les nouveaux travaux effectués ainsi que la répartition des financements,

Vu l'avenant n°4 en date 16 mars 2017 fixant une prolongation à la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2017

Vu l'avenant n°5 en date du 28 décembre 2017 fixant une prolongation à la convention initiale jusqu'au 30 juin 2018

Considérant que la Commune souhaite disposer du temps nécessaire pour étudier et définir le futur mode de gestion du port de plaisance, il convient de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal,

Toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention du 27 mars 1987 relative à la mise à disposition des zones et équipement du port de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme

avec l'Association du Sport Nautique Valéricain, fixant la durée de la convention au 31 décembre 2018.

8- Point d'information sur la rénovation de l'entrepôt des sels et des différents chantiers en cours dans la ville

Monsieur le Maire a souhaité faire un point d'information sur la rénovation de l'Entrepôt des sels. Le chantier se déroule bien et ne prend pas de retard. Les services des Bâtiments de France sont d'une très grande aide à l'avancée du projet. L'inauguration pourrait être prévue en juillet 2019. Des contacts doivent être pris pour organiser cette inauguration. Il faut prévoir une mise en lumière de l'entrepôt des sels.

Les travaux du quai Violette se terminent pour la partie eau potable, eaux pluviales et eaux usées. Les travaux purement de voirie reprendront après la saison en septembre 2018. A cette période, les travaux de changements de canalisations eau potable, eaux usées et eaux pluviales débiteront également rue des Moulins.

Les travaux de réfection des remparts ont débuté ce jour. La base vie est installée. Les échafaudages sont en cours de construction. Il serait préférable également pour anticiper les travaux de réfléchir à une mise en lumière des remparts en concertation avec les riverains.

9- Questions et informations diverses

- ✓ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP) pour l'installation de débitmètres

Monsieur le Maire présente la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEP pour l'installation de débitmètres. Suite la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Saint-Valery-sur-Somme et le Syndicat **intercommunal** des Eaux de Picardie, les premiers éléments de l'étude diagnostique impose la nécessité d'installer des débitmètres. Il est donc proposer de signer une convention avec le SIEP pour déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour :

- L'installation de trois débitmètres de DN 150mm avec mise en place d'une transmission de données rue du Chantier, route de Ribeuville et rue Gilbert Gauthé
- La sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour ces débitmètres
- Le suivi global de ces travaux (technique, administratif et financier)

L'estimation du coût et du financement des travaux est le suivant :

- Trois débitmètres : 35 000 €
- TVA : 7 000 €
- Travaux TTC : 42 000 €

La subvention attendue de l'Agence de l'eau serait de 70% soit un montant de 24 500 €
Il resterait à charge de la commune 17 500 € dont 7 000 € récupérable par le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le

Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie pour l'installation de débitmètre.

✓ Versement d'une subvention au Centre Communal d'action sociale

Monsieur le Maire expose qu'afin de mener à bien les nombreuses missions sociales dévolues au centre communal d'actions sociales (*banque alimentaire, bons de chauffage, secours divers etc...*), il conviendrait de verser une subvention de 11.000 euros, à son profit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention 2018 de 11.000 euros au profit du Centre Communal d'Action Sociale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente

✓ Extension du stationnement payant sur la commune de Saint-Valery-sur-Somme

Afin d'être plus cohérent dans une démarche pour dissuader les voitures de rentrer dans la ville en stationnant en priorité sur le parking d'entrée de ville, Monsieur le Maire propose de mettre en place la gratuité pour le parking d'entrée de ville et étendre par ailleurs le stationnement payant sur les axes suivants : rue St Pierre, Place de la Croix l'Abbé, Chemin des Moulins, rue Guinguette, rue du Tivoli.

Toutes les explications lui ayant été communiquées, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à l'exécution de ces décisions et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

✓ Changement de sens de circulation sur certaines voies

Afin de fluidifier la circulation sur certains axes, Monsieur le Maire propose de mettre en place en sens unique de circulation le Chemin des Moulins de la rue de Neuville vers la rue des Moulins, la rue Guinguette circulaire de la rue de la Croix l'Abbé à la rue de Neuville, le quai Violette en sens unique de circulation de la rue de la Ferté vers la rue Jules Gaffé. La Rue Jules Gaffé reste en double sens avec possibilité de retournement sur le parking.

Toutes les explications lui ayant été communiquées, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à l'exécution de ces décisions et à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Remarques des conseillers municipaux

La Secrétaire de Séance



Le Maire